

Réunion du 11 février 26

Projet place des halles – Guittai

PLACE DE GUITTAI RUE DE L'HORLOGE ET RUE DES DAMES



Ordre du jour

- Circulation - les 6,05 m
- Sécurité des commerces
- Rampe PMR
- Chantier et organisation

Giration et 6,05 m

Demande du collectif :

Circulation et maintien du double sens

- Le plan indique une largeur de 6,05 m et le maintien du double sens, mais nous souhaitons :
 - connaître la largeur roulable réelle au point le plus contraint une fois la rampe réalisée,
 - disposer d'une démonstration claire et chiffrée du croisement possible de deux véhicules (y compris en conditions réelles : courbe, piétons, mobilier urbain).



6,05 m partout sur la voirie de bout en bout

Projection d'un véhicule PL pour voir le déplacement (modélisation des roues et du gabarit)
-- acté depuis le départ que deux PL ne pourront se croiser lors des courbes

1,70 m au plus court

Sécurité des commerces

Demande du collectif :

Sécurité devant les commerces

Traitement des ressauts entre chaussée et cheminements piétons rue de l'Horloge.

Sécurisation des entrées de commerces et des terrasses existantes ou futures.

Gestion des flux piétons / véhicules au droit des vitrines.

Ressaut entre chaussée et piétons : 2 cm

Rappel :

- différence désormais validée par l'ABF d'une pose différenciée entre le trottoir (pose droite) et la route (queue de paon) → Permet une meilleure différenciation des différents espaces

Plans non encore réalisés d'implantation des potelets de sécurité :

- Accord préalable de l'ABF pour mettre autant de potelets qu'aujourd'hui pour sécuriser la rue de l'horloge.
- Sujet devant « Les Pépites » qui devra être revu après quelques temps pour ajuster le meilleur endroit
- Réflexion autour du rajout de quelque chose au niveau du croisement de la rue de la saulnerie pour la terrasse du bout (« atelier songes »).



Rampe PMR

Éléments techniques déjà fournis dans le dossier pro sur la partie garde-corps et murets de soutènement.

La réalisation « modifiée » avec présence de pavés n'a pas encore fait l'objet de détails,

Partie ventilation des caves : de type courettes anglaises (exemple d'internet ci-contre). Construction prévue de la taille des ventilations existantes.



Demandes du collectif :

Rampe PMR – conception et impacts

Nature exacte de l'ouvrage (fondations, murets, garde-corps).

Absence de plans en coupe façade à façade permettant d'apprécier précisément :

- les distances aux immeubles,
- les contraintes exercées au droit des façades,
- les incidences sur les soupiraux, la ventilation des caves et l'écoulement des eaux.

Clarification sur l'absence annoncée de points d'ancrage et sur les conséquences réelles pour les immeubles riverains.

Mur mitoyen et cadre juridique

Confirmation écrite qu'aucune intervention, appui, contrainte ou servitude (directe ou indirecte) n'est créée sur des immeubles privés sans accord préalable des propriétaires.

Rappel que la signature d'un marché de travaux ne saurait se substituer aux accords requis au titre du droit de propriété et de la mitoyenneté.

Rampe PMR / Calendrier

Éléments non actés autour des accords juridiques avec les copropriétés (besoin de Déclaration Préalable de changement de façade pas clair mais point sur l'accord des copropriétés à avancer).
Demande écrite reçue des propriétaires de suspendre en l'état toute action en lien avec leur façade tant que cela n'est pas réglé.

Volonté d'essayer d'intégrer les agendas des commerces dans l'équation mais très compliqué de tout faire coïncider (sans toucher par exemple à la durée des travaux). Trop de contraintes données à l'entreprise, difficultés à calibrer le planning.



Rampe PMR – stand by

Proposition de simplification à court terme :

- Stand by sur réalisation de la rampe – on remplace pour l’instant par des pavés et un espace vert un peu plus grand
- On ne touche pas au reste du projet qui ne peut pas être modifié (notamment la courbure de la route) car il faudra laisser la place pour la faire
- Simplification de la gestion à un moment T – permet de faire un espace de trottoir pavé plus rapidement avec moins d’impact pour les commerces – sujet à traiter à part par la suite



Organisation du Chantier



Retard ATEC – léger décalage - pour la réception semaine du 23 février (décalage)

Date de départ de la phase rue de l'horloge par Perotin TP :

2 Mars 2026 (décalage lié aux intempéries autres chantiers)

Demandes du collectif :

Calendrier et phasage des travaux

Planning précis par rue et par secteur.

Durée d'intervention devant chaque commerce.

Mesures prévues pour limiter l'impact sur l'activité économique.

Organisation du Chantier



Passage du conducteur de chantier prévu dans tous les commerces de la zone pour se présenter.

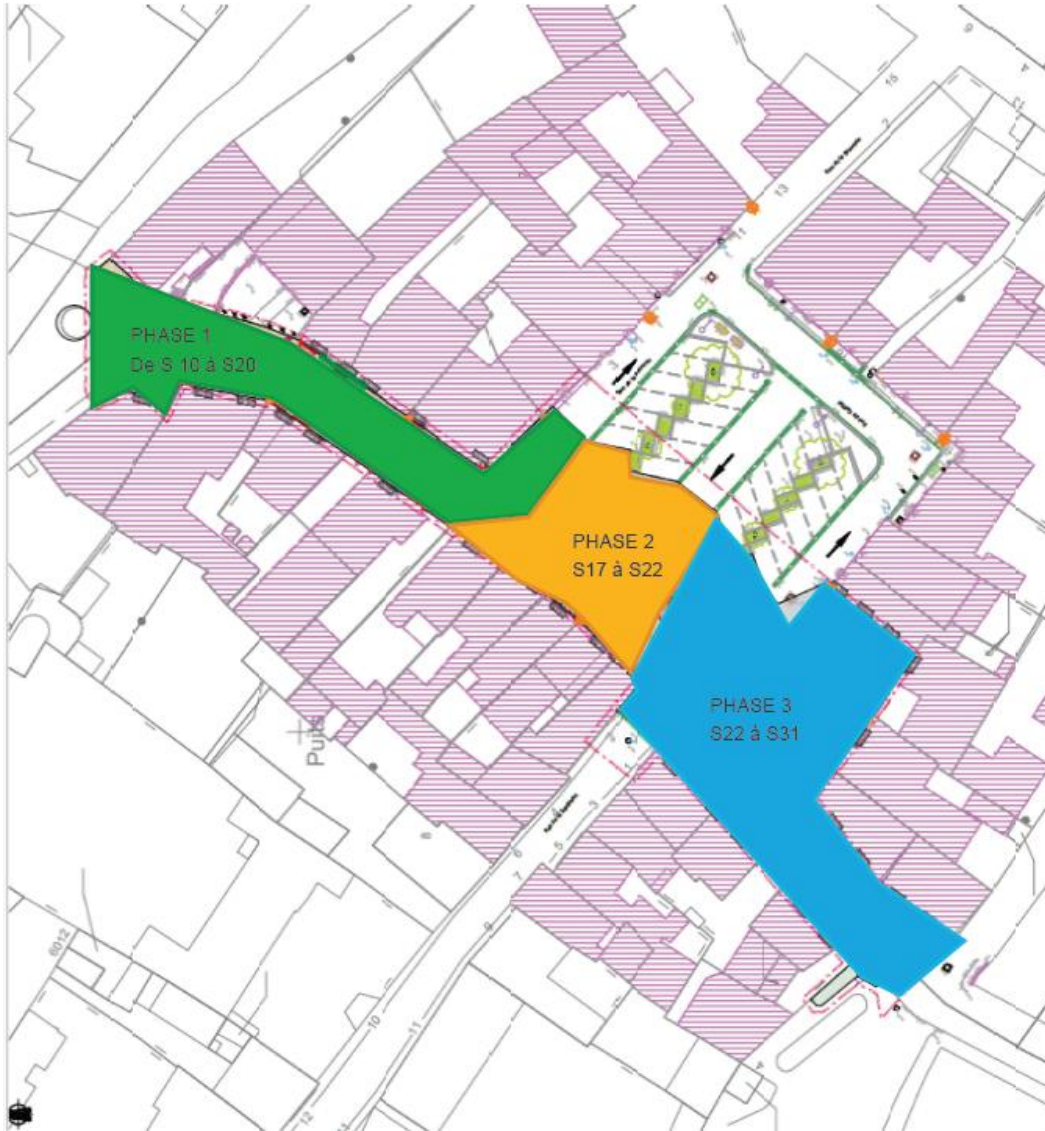
Travaux par tronçons entre chaque commerce rue de l'horloge - pour faciliter rapidement la réactivation des circuits de déplacement piétons sur les trottoirs.

Echanges quotidiens + 1 retour aux commerçants – dans la foulée de la réunion de chantier (au moins une fois par mois)

Passage aussi des éléments marquants par Treebal (par la commune)



Calendrier actualisé de chantier (11/02/26 – 18h03) – « Schéma de principe »



A chaque fois, possibilité d'adapter le calendrier entre les interventions voiries et trottoirs (notamment en phase 2).

Ajustements possibles avec la société sur site dès que possible (notamment si préférence d'une coupure franche sur une période donnée plutôt que plusieurs coupures successives).

Notes - Les dates sont amenées à évoluer suivant les conditions climatiques les surprises du sous-sol et les aléas de chantier.

Calendrier actualisé de chantier (11/02/26 – 18h03) – « Schéma de principe »



Janvier 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

Février 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

Mars 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

Avril 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

Mai 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

Juin 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

Juillet 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27			1	2	3	4	5
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

Août 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

Septembre 2026							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36		1	2	3	4	5	6
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				